

## COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

Séance du 18 septembre 2023

*L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.*

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Quorum : 15**

**Présents :**                   **25**    Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOU, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Emeric MOREL, Fanny LEBAYLE, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Renée TORRES, Marc ZIOLKOWSKI

**Absents excusés :**            Olivier BAREILLE, Jean-Marc CHAPPAZ, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU

**Pouvoirs :**                   **4**    Olivier BAREILLE à Elodie RELING  
Jean-Marc CHAPPAZ à Jean-Claude CORBIN  
Eliane BERTIN à Jacques MEILHON  
Anne-Marie MATHIEU à Hugues JEANTET

**Secrétaire de séance :**    Michel LAGIER

**Date de la convocation :** 7 septembre 2023

**Date d'affichage de la convocation :** 7 septembre 2023

---

#### Délibération n° 5

##### **Délibération n° 054/2023 – Désignation d'un correspondant défense**

Par une circulaire du 26 octobre 2001, le ministre délégué aux anciens combattants a instauré au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Le correspondant défense remplit une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense. Il est également l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

La mission du correspondant défense s'organise autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine.

- **La politique de défense** : informer les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur. Pour permettre au correspondant défense d'exercer pleinement cette

mission, il disposera d'informations régulières qui lui seront directement adressées par la délégation à l'information et à la communication de la défense du ministère des armées.

- **Le parcours citoyen** : sensibiliser les jeunes générations à la défense en constitue l'un des éléments essentiels. Composant le parcours de citoyenneté, l'enseignement de défense aide les jeunes à comprendre les valeurs qui fondent la République. Le recensement et la journée défense et citoyenneté, moment privilégié pour aborder et débattre des questions de défense, offrent l'occasion aux jeunes d'une rencontre directe avec l'institution militaire. Le correspondant défense peut solliciter le soutien des centres du service national et de la jeunesse pour mener à bien des actions dans sa commune.
- **La mémoire et le patrimoine** : assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. La mémoire éclaire la nécessité d'une défense et légitime l'effort de la Nation pour sa mise en œuvre. Le correspondant défense peut s'appuyer sur le service départemental de l'office national des combattants et des victimes de guerre pour organiser des cérémonies commémoratives.

Le correspondant défense n'ayant pas été désigné depuis l'installation du conseil municipal actuel, il convient de procéder à sa désignation.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

**CONSIDERANT** que Monsieur Jacques MEILHON se porte candidat,

**OUI** l'exposé,

Après en avoir délibéré,

**DESIGNE** Monsieur Jacques MEILHON en tant que correspondant défense de la commune.

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**  
Jacques MEILHON

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

*Pour extrait conforme,*

**Bernard ROMIER**  
Maire de Grézieu-la-Varenne

